

Le Sénat édulcore la loi honnie

Si l'Assemblée nationale ne l'accepte pas, la version du Sénat sera annulée.

Une commission mixte paritaire de députés et sénateurs examinait, vendredi après-midi, à Kinshasa, les possibilités d'arriver à un texte commun après que le Sénat, sur recommandation de sa commission Politique Administration Justice (PAJ), eut voté une version amendée de la nouvelle loi électorale.

Le texte voté, samedi dernier, en catimini par l'Assemblée nationale a provoqué des émeutes dans plusieurs villes du pays aux cris de "Kabila dégage!", parce qu'il permettrait au président Kabila de rester au pouvoir plusieurs années après la fin de son second mandat, en décembre 2016. Ce projet de loi rend en effet obligatoire un recensement de la population, qui devrait durer trois à quatre ans, avant la présidentielle et la législative prévues pour 2016 – mais pas avant les locales de 2015.

Appel à la mobilisation

Le Sénat a voté vendredi matin une version amendée du texte, dans lequel le recensement "se fait dans le respect des délais constitutionnels légaux prévus pour l'organisation des élections présidentielles, législatives, provinciales, urbaines, municipales et locales".

En cas de désaccord persistant entre les deux chambres – et alors que la session parlementaire extraordinaire en cours se termine lundi soir – c'est la version de l'Assemblée qui ferait loi. Et provoquerait de nouvelles émeutes, selon plusieurs de nos sources à Kinshasa, tant "la population est remontée, cette fois".

C'est dans cette atmosphère électrique que l'UDPS a appelé, depuis Bruxelles où est soigné Étienne Tshisekedi, le peuple à "se mobiliser" et à "descendre pacifiquement dans toutes les villes et tous les villages à partir de ce lundi 26 janvier 2015 pour exiger le départ de M. Kabila".

MFC